



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 18099

Texte de la question

Selon le périodique économique africain Jeune Afrique Economie (édition du 20 juillet 1998 au 2 août 1998), un comité ad hoc des sept de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), présidé par le chef de l'Etat gabonais, est chargé de négocier avec le Gouvernement français le statut de l'île de Mayotte. M. Jean-Jacques Weber demande à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer s'il a été saisi effectivement d'une telle demande et, dans l'affirmative, quelle suite il entend y réserver.

Texte de la réponse

Le comité ad hoc des sept de l'OUA sur Mayotte a été créé par la résolution 496 du conseil des ministres de l'OUA, lors de sa 27e session en juin 1976 à Port-Louis (Maurice). Ce comité, dont la présidence a été confiée au Gabon, a maintenu néanmoins cette question à l'ordre du jour des réunions ministérielles et au sommet de l'OUA. Le Gabon a fait partie des différentes missions de l'OUA pour le règlement de cette crise. Le président Taki a effectivement souhaité, dans le discours qu'il a prononcé à Ouagadougou, en juin 1998, lors du 34e sommet des chefs d'Etat africains, que le comité ad hoc des sept de l'OUA soit réactivé et que la conférence lui demande de poursuivre sa mission pour relancer le dialogue entre son pays et la France sur Mayotte. La France n'a été saisie d'aucune demande en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18099

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4390

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5679